TERROU-BI
RESORT
DAKAR

Note d'INFORMATION

Direction des Ressources Humaines

N° : NI/029/PRH/2020
De : DE & DRH
A : Tous les PARTENAIRES
Date : 19 mars 2020

Objet : Chômage Technique

Suite à la nécessité de faire face à la pandémie du COVID-19 que traverse le secteur de l'Hôtellerie et de la Restauration, à la limitation des échanges inter sociaux pour réduire la propagation de la maladie, à l'interdiction par le Gouvernement du Sénégal des rassemblements, aux mesures de fermeture des frontières extérieures avec certains pays occasionnant une déserte totale des clients des réceptifs hôteliers et une baisse drastique de la fréquentation des bars et restaurants, la Direction Générale a décidé de fermer le Resort à compter du **lundi 23 Mars 2020**.

A cet effet, un protocole d'accord a été signé avec les Délégués du Personnel et l'ensemble des partenaires sera mis en **Chômage Technique du 23 Mars au 19 Avril 2020 inclus avec possibilité de prolongation si la situation perdure**.

Durant le **Chômage Technique,** les partenaires recevront une indemnité correspondant à 50% de leur salaire brut avec suspension des retenues à titre de **remboursements IPM et maintien des prestations médicales.**

Pour ne pas léser les partenaires, les congés sans solde pour la période du 23 mars au 19 avril 2020 seront annulés et passés en Chômage Technique, les congés anticipés seront annulés ou maintenus en fonction des dates.

Un nombre de partenaires représentant 7% de l'effectif sera maintenu en temps plein afin d'assurer un service minimum pour la conservation des installations critiques et la sécurité du Resort.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous rapprocher de vos CDD/S.

François PORTIGLIA
Directeur d'Exploitation
TERROU-BI
François PORTIGLIA
Directeur d'exploitation
BP 1179 - Dakar - Sénégal
f.portiglia@terroubi.com